

R 486- CACES® PEMP de Type 1 et 3 à élévation verticale– CATEGORIE A

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

- Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.



EQUIPEMENTS CONCERNES :

- Le présent texte est applicable lors de l'utilisation des plates-formes élévatoires mobiles de personnel (nommées PEMP dans la suite de la présente recommandation). Les PEMP sont classées en deux catégories, auxquelles s'ajoute une catégorie « hors-production ». Un CACES® peut être délivré pour chacune de ces catégories.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Le Centre de formation mettra à disposition du stagiaire les équipements, matériels, aires d'évolutions et installations pédagogiques nécessaires à sa formation théorique comme pratique et conforme à la recommandation R486 définie par la CNAM.

OBLIGATIONS DE FORMATION :

- Tout conducteur de PEMP doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné.

PUBLIC & PREREQUIS :

- Tout public, conducteur de PEMP.
- Aptitude médicale à la conduite.
- Autorisation de conduite et attestation de formation pour présenter le CACES®

EVALUATION DE LA FORMATION :

- Fiche d'évaluation « TEST » des connaissances théoriques.
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention : d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
- Fiche d'évaluation des savoir-faire pratiques.
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention : d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués, et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.



Parc des PIVOLLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 49 05 78
Mail : info@ats-prevention.com

DUREE :

- Formation initiale catégorie A ou B : 3 Jours
- Formation initiale catégorie A et B : 4 Jours ou 3 jours
- Formation recyclage catégorie A et B : 2 Jours
- Formation recyclage catégorie : 2 Jours
- *RECYCLAGE TOUS LES 5 ANS.*

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concerné en situation de travail.
- Transmettre les connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné.
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

PROGRAMME DE FORMATION :

THEORIE

A - Connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur.

Dispositif CACES®.

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...).

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

B - Technologie des PEMP

Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,

- Terminologie et caractéristiques générales.
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation.
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs.
- Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP.
- Types d'organes de roulement existants sur les PEMP.
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP.
- Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

C - Les principaux types de PEMP

Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP :

- PEMP des types 1, 2 et 3,
- PEMP des groupes A et B, PEMP thermiques, électriques...,
- PEMP pour utilisation intérieure / extérieure...
- Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,
- Définition et limites des catégories de CACES® R.486 pour les PEMP concernées.



Parc des PIVOLLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 49 05 78
Mail : info@ats-prevention.com

D - Notions élémentaires de physique

Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité.

Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...).

E - Stabilité des PEMP

Conditions d'équilibre des PEMP,

Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,

Règles de stabilisation des PEMP,

Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée),

Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plateforme.

F - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés.

Transport et élévation de personnes.

G - Exploitation des PEMP

Opérations interdites.

Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP.

Consultation et utilisation de la notice d'instructions.

Justification du choix et du port des EPI.

Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer.

Limites d'emploi.

Signification des différents pictogrammes et des panneaux de circulation.

Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques.

Balisage de la zone d'évolution.

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance.

Consignation des équipements interférents.

Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours.

Effets de la conduite sous l'emprise de substances.

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

H - Vérifications d'usage des PEMP

Principales anomalies concernant :

- les suspentes (chaines, câbles...) et mécanismes d'élévation,
- la structure,
- les mécanismes,
- les dispositifs de sécurité,
- les sources d'énergie,
- le circuit hydraulique,
- les organes de freinage et de direction
- les bandages et pneumatiques



Parc des PIVOLLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 49 05 78
Mail : info@ats-prevention.com

PRATIQUE

A – Prise de poste et mise en service

Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires suivants, et savoir les exploiter :
Notice d'instructions.

Rapport de vérification générale périodique, de mise ou de remise en service.

Procéder à une vérification visuelle de la PEMP

Vérifier le bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité.

Évaluer les conditions météorologiques.

B - Adéquation

Vérifier l'adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer.

Identifier les risques liés à la zone d'évolution.

C – Mises en place (1A)

Baliser la zone d'intervention

Déployer les stabilisateurs

Régler l'horizontalité de la PEMP

Replier les stabilisateurs

Effectuer les manoeuvres avec souplesse et précision

Comprendre / exécuter les gestes de commandement

Savoir réagir à un signal d'alerte

Positionner la PEMP à un emplacement précis

Positionner la PEMP le long d'une paroi plane verticale Déplacer la plate-forme le long d'une paroi plane verticale

Positionner la plate-forme sous une paroi plane horizontale

Effectuer les manoeuvres de secours (au moyen des commandes de secours et de dépannage)

D – Conduites et Manoeuvres (3A)

Adapter sa conduite aux conditions de circulation.

Effectuer les manoeuvres avec souplesse et précision

Regarder en arrière avant de reculer

Utiliser correctement l'avertisseur sonore

Respecter les règles et panneaux de circulation

Comprendre / exécuter les gestes de commandement

Savoir réagir à un signal d'alerte

Positionner la PEMP à un emplacement précis

Circuler plate-forme en position haute*orientée, dans le sens de la marche, en marche avant / arrière, en ligne droite / en virages

Circuler plate-forme en position haute*orientée, dans le sens inverse de la marche, en marche avant / arrière, en ligne droite / en virages Positionner la PEMP le long d'une paroi plane verticale

Déplacer la PEMP / la plate-forme le long d'une paroi plane verticale

Positionner la plate-forme sous une paroi plane horizontale

Déplacer la plate-forme sous une paroi plane horizontale

Positionner la plate-forme dans un espace limité

Effectuer les manoeuvres de secours.



Parc des PIVOLLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 49 05 78
Mail : info@ats-prevention.com

Chargement de la PEMP

- S'assurer de l'adéquation de la PEMP et du porte-engins
- Vérifier que les conditions permettant le chargement / déchargement sont remplies.
- Monter la PEMP sur le porte-engins dans le sens approprié
- Préparation au transport
- Positionner la PEMP sur le porte-engins pour assurer l'équilibre et la stabilité
- Mettre la PEMP en configuration de transport et la stabiliser (frein, stabilisateurs, cales...)
- Préparation de l'arrimage
- Identifier et désigner les points d'arrimage sur le porte-engins et sur la PEMP
- Trouver le mode d'arrimage approprié.
- S'assurer de l'adéquation des moyens d'arrimage.
- Déchargement de la PEMP
- S'assurer que l'environnement du porte-engins permet le déchargement
- Positionner la PEMP pour la descente et la descendre en sécurité

H – Fin de poste - Maintenance

Mettre la PEMP en position hors-service

Réaliser les opérations de maintenance journalière

Rendre compte des anomalies relevées